



Cours de Piano

Saint-Hubert



!Règlement/absence!

Voici le règlement concernant les **absences et le rattrapage** des cours de piano s'appliquant à **chaque mois / Élève**. Lors d'absence aux cours de piano, ceux-ci pourront être rattrapés dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le motif (empêchement, maladie, oubli, contre-temps...), le **premier cours manqué sera systématiquement repris le mois suivant**. Un avisement de l'absence est alors apprécié bien que non décisif. Ainsi vous ne perdrez pas votre cours.
- Le **deuxième cours** consécutif manqué **devra être rattrapé dans le mois en cours** en fonction des disponibilités de l'élève et du cours de piano Saint-Hubert. Dans le cas contraire et si le calendrier ne le permet pas, le cours sera perdu.
- Les **troisième et quatrième** (...) cours du mois seront soumis au même règlement que le deuxième cours.

N'oubliez pas que la clé de la réussite réside dans la rigueur et l'assiduité.

Musicalement,
Teddy LEONG-SHE

Tél: 450-678-4926

www.coursdepiano-sainthubert.com